

Siège du Comité économique et social européen et du Comité consultatif de la CECA

Source: CVCE. European Navigator. Susana Muñoz - Raquel Valls.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/siege_du_comite_economique_et_social_europeen_et_du_comite_consultatif_de_la_ceca-fr-43f67299-311e-4544-a86e-ae3171ca1a9f.html



Date de dernière mise à jour: 08/07/2016

Siège du Comité économique et social européen et du Comité consultatif de la CECA

Le Comité économique et social européen a son siège à Bruxelles (article premier de la Décision prise du commun accord des représentants des gouvernements des États membres du 12 décembre 1992, relative à la fixation des sièges des institutions et de certains organismes et services des Communautés européennes).

Cette Décision, adoptée lors du Conseil européen d'Edimbourg, a été confirmée par le Protocole sur la fixation des sièges des institutions, annexé aux traités par le traité d'Amsterdam du 2 octobre 1997.

Adresse:

99, rue Belliard / Belliardstraat 99
B-1040 Bruxelles / B-1040 Brussel

Comité consultatif de la CECA

Installé officiellement à Luxembourg le 26 janvier 1953, le Comité consultatif, unique organe spécifique survivant de la CECA après l'entrée en vigueur du traité de fusion des exécutifs le 1er juillet 1967, a conservé son siège à Luxembourg jusqu'à la fin de son existence en juillet 2002.

Adresse:

Bâtiment Jean Monnet
Rue Alcide de Gasperi
L-2920 Luxembourg

(Janvier 2009)